



Droit de conso si je casse je paye ?

Par **cathy131070_old**, le **03/12/2007** à **12:36**

Bonjour,

J'ai pris un objet dans un magasin de déco. Cet objet est tombé de mes mains, et a cassé. le commerçant est il en droit de me réclamer le prix de l'objet

merci

ici une boule de Noël à 2€50